

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, vingt-six juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient absents : M. Delagrangé Pierre, M. Dessoye Claude et M. Landragin Jean-Louis qui a donné son pouvoir à M. Mériaux Philippe.

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 12 avril 2018, aucunes remarques ne sont formulées.

Il est adopté à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) M. Morel a assisté à une réunion à l'école de Courlandon : une classe sera fermée à la rentrée de septembre et différents travaux seront entrepris pendant les congés d'été (notamment la remise en peinture des murs de façades intérieurs).

2) M. Mériaux a rencontré Mme VAUTRIN (Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims) lors d'un petit déjeuner. Plusieurs maires étaient présents. Il a informé la CU que l'ancienne papèterie était à vendre et lui a communiqué un courrier présentant rapidement les lieux et donnant les coordonnées du vendeur M. Lemoine.

D'autre part M. Mériaux a confirmé que les appels d'offres des marchés d'entretien des bâtiments de la CU ne sont pas favorables aux entreprises locales. En effet les entreprises attributaires des marchés d'entretien sont presque toutes des entreprises rémoises, régionales ou nationales. Les entreprises locales sont donc largement pénalisées.

III – OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET POUR BORNE INCENDIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21568 / 10029	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 000,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	4 000,00	
011 / 615221	Bâtiments publics		4 000,00
Total		8 000,00	4 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 000,00	
Total		4 000,00	0,00

IV-ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX.

M. Mériaux rappelle que M. Prévost Laurent s'est proposé pour entretenir gracieusement les chemins communaux. Toutefois plusieurs habitants du village se sont plaint auprès de plusieurs conseillers que ceux-ci n'ont pas été entretenus à temps ou en retard. Afin de solutionner ce problème M. le maire suggère que nous confions à M. Vargas l'entretien périodique.

(rappel le coût du dernier devis de M. Vargas était de 2 225,00 € pour deux passages par an).

Il faudra prévoir une légère augmentation car le devis date de deux ans environ.

Après discussion le conseil municipale délibère et accepte la proposition de M. le Maire, l'autorise à prendre contact avec cette entreprise et à lui passer commande de ces travaux.

V – IMPLANTATION DEFINITIVE DE LA POMPE A INCENDIE.

L'ancienne pompe à incendie est stockée dans le local entretien de la commune et gêne de façon importante le stockage dans ce local. M. le Maire précise qu'il propose plusieurs fois que cette pompe soit mise en place sur le socle en béton situé rue de la ferme.

Certains conseillers pensent qu'à cet endroit, elle sera vite dégradée par le temps et qu'elle sera également trop facilement accessible pour les enfants et le vandalisme.

Il est proposé d'étudier sa mise en place à l'intérieur du lavoir en la plaçant soit au fond soit au-dessus du bac central.

VI – ACHAT TERRAIN POUR INSTALLATION DU NRO.

M. Mériaux a rencontré M. Lemoine et celui-ci nous propose de vendre la parcelle de 30 m² au prix de 60 € le m² HT.

Le coût est légèrement supérieur de 10 € au coût annoncé par M. Mériaux lors de la précédente réunion de conseil.

Il restera à la charge de la commune les frais de bornage, les frais de notaire et l'aménagement extérieur (grillage et portillon d'accès)

Le conseil à l'unanimité accepte ce projet et donne tout pouvoir à M. le Maire pour engager les frais nécessaires à cet achat et de signer tout document permettant l'achat de cette parcelle.

VII – DOSSIER ADAP POUR LA MAIRIE ET POUR L'EGLISE

Dans le cadre de l'adaptation des accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR), il reste à effectuer quelques petits travaux à la mairie et à l'église à savoir :

- 1) Pour la mairie : pose de nez de marches contrastés sur l'escalier intérieur, traitement de deux contres-marches avec une couleur différentes des marches, la pose de dalles podotactiles sur le palier de l'étage et peut-être dans l'entrée de la grande salle et enfin l'aménagement au RDC d'un bureau dans le couloir avec la mise en place d'une sonnette afin de prévenir le secrétariat de la personne handicapée.
- 2) Pour l'église : achat d'une rampe amovible à placer en cas de besoin sur les emmarchements, celle-ci sera stocké dans l'église.

Après délibération le conseil municipal autorise M. Mériaux à réaliser ce dossier et à le présenter aux autorités compétentes.

VIII – PROPOSITION AXA SUR UNE PRESENTATION DE COMPLEMENTAIRE SANTE

La société d'assurance AXA propose une complémentaire santé dit « COMMUNALE »
Cela consisterait à présenter aux personnes intéressées dans le village une assurance complémentaire de santé à des tarifs avantageux.

Le conseil décide à la majorité des présents que ce n'est pas son rôle de faciliter plus particulièrement une société d'assurance plutôt qu'une autre société. Nous ne voulons pas influencer les personnes intéressées du fait que ces propositions soient faites avec l'autorisation du conseil.

De ce fait le conseil ne retient pas la proposition de la Société AXA.

IX – DEVIS SIGNALISATION CROISEMENT RUE ST LAURENT, RUE DU DRAGONNET ET RUE DU MOULIN

Nous avons reçu en mairie deux devis :

le premier de la STE AK5 pour un montant TTC DE 5 400 €

le second de la société T1 pour un montant TTC DE 2 010.48 €.

Malgré l'écart de prix assez conséquents, les deux devis répondent à la demande que nous avons formulée.

Après discussion, le conseil municipale retient la proposition de la STE T1 avec toutefois de petites modifications (déplacement de la ligne de stop, changement des balisettes par un autre procédé d'éléments collés au sol et déplacement vers la droite de la partie en peinture courbée). Ces changements ne devraient pas ou peu modifier le montant du devis et autorise M. le maire à signer le devis de ce projet.

X – APPROBATION DES STATUTS ACTUALISÉS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2018-78 du Conseil communautaire du 28 juin 2018 actualisant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

XI – QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. Mériaux informe le conseil que la table de tennis de table sera livrée le 1 août prochain. Après mise en place de cette table, il sera mis en place soit des bornes béton soit de éléments qui pourraient servir de banc.
- 2) L'association sportive de FISMES (USFAV) a contacté le pôle territoriale de Fismes afin d'organiser de l'initiation à l'athlétisme le mercredi matin sur le terrain de foot du village (petit rappel ce terrain appartient à la communauté urbaine et une convention d'autorisation d'utilisation en dehors des heures scolaires a été passé entre la CU et la commune). Cette association a sollicité la mairie afin d'effectuer de l'initiation au jeu d'échecs et de stratégie dans la salle communale.
L'occupation de la salle serait à titre gratuit et nécessiterait la présence en début de séance pour l'ouverture des locaux et à la fin d'une personne de la commune pour la fermeture de ceux-ci, enfin il faudra à certains moments de l'année réaliser un nettoyage de la salle.
Le conseil devant ces inconvénients et n'ayant pas de personnes disponibles pour prendre en charge ces contraintes ne donnent pas de suite favorable à l'utilisation de la salle communale.
Par contre M. Mériaux informera l'amicale du village pour savoir s'il est possible d'utiliser les locaux de l'amicale.
- 3) M. Mauvezin Frédéric demande pour le cimetière de :
 - a) prévoir le remplacement des deux arrosoirs
 - b) de prévoir l'étayage d'une sépulture qui menace de tomber et de contacter les personnes concernées pour qu'ils procèdent à l'entretien de cette tombe.
 - c) De faire chiffrer l'aménagement en dur de l'allée centrale.
- 4) Il est demandé également de profiter de la visite de l'entreprise T1 afin de leur demander un chiffrage pour reprendre le marquage des voiries dans le village.
- 5) M. Mauvezin demande également qu'un courrier soit distribué dans le village afin de demander à tous d'entretenir leurs accès et devant de maison dès qu'ils sont sur une voirie publique afin de soulager le temps d'entretien de l'ouvrier communal.
- 6) Il est demandé à M. le Maire de demander le changement du poteau indiquant notre village qui est au carrefour avec la RN 31, en effet ce poteau qui a été changé, est beaucoup trop bas et il gêne fortement à la visibilité lorsque nous tournons à gauche sur la RN 31.
- 7) Il est demandé également de faire un courrier à M. GOUBAUX nouveau propriétaire de la maison à gauche de la rue de la fosse au diable sur la dangerosité du sapin présent dans sa propriété et également à M. Rodrigués pour la taille de ses arbres.
- 8) M. Mauvezin demande de faire réaliser un chiffrage pour la mise en place d'un poteau avec luminaire au croisement de la rue de Fismes et de la rue Nicolas de Fougères

La séance est levée à 21 h 30

PAS D'AUDITEURS OU D'AUDITRICES LIBRES.